



RÈGLEMENT INTÉRIEUR





ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de régler le fonctionnement de l'Association ELITE DANSE CLUB, vis-à-vis de ses membres.

ARTICLE 2 - PROCÉDURE D'ADHÉSION

Toute personne ayant au minimum 30 ans peut faire une demande d'adhésion en remplissant un formulaire auquel seront joints une copie des statuts et le présent règlement intérieur.

La demande est ensuite examinée par le Bureau qui statue à la majorité simple.

L'adhésion définitive est subordonnée au règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé tous les ans par le Bureau.

À réception du règlement, une carte de membre avec photo sera remise à l'intéressé(e).

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Bureau se réunit au minimum une fois par mois au siège social de l'Association.

ARTICLE 4 - DRESS CODE

Tous les membres de l'Association sont tenus de respecter un Dress Code pour pouvoir participer aux manifestations organisées par l'Association.

Une tenue élégante et habillée est exigée pour avoir accès aux manifestations.

Sont notamment interdits :

- Jogging, blouson, training, baskets, bottes et bottines, jean, t-shirt, chemise à carreaux, casquette.





Il pourra être prévu un Dress Code spécifique pour certaines manifestations, qui sera alors indiqué sur le carton d'invitation et dont le non-respect ne permettra pas d'assister à l'évènement.

ARTICLE 5 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les évènements organisés par l'Association seront réservés exclusivement aux membres à jour de leur cotisation.

Il sera toutefois possible à un membre d'inviter des participants. Pour les invités des membres, la contribution financière sera le double de celle prévue pour les membres.

Le droit d'entrée à l'évènement sera toujours prix coûtant. Aucun bénéfice ne sera généré par les droits d'entrée des participants membres.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ

Un ou plusieurs agents de sécurité assureront le respect de ce règlement intérieur à chaque manifestation et le contrôle des cartes de membre à l'entrée.

ARTICLE 7 - GENTLEMAN DANSEUR

L'Association pourra procéder au recrutement de gentleman danseurs pour les manifestations.

Le montant de leurs honoraires sera fixé par le Bureau.

Ils devront respecter les consignes suivantes :

Tenue réglementaire

- Pantalon noir, chaussettes noires, chaussures noires de ville, ceinture noire, chemise noire, cravate rouge.





Comportement

Le gentleman danseur devra appliquer les principes de la galanterie et des bonnes manières :

- Venir chercher la cavalière et l'aider à se rasseoir à sa place
- Assurer au minimum une danse à toutes les cavalières non-accompagnées par un danseur.
- Ne pas faire danser la même personne deux danses d'affilées

ARTICLE 8 - MEMBRE DANSEUR

Les membres masculins pourront postuler au titre de Membre Danseur, après avoir réussi un test de danse.

Cette carte spécifique accorde la gratuité de l'entrée à toutes les manifestations. Pour bénéficier de cette gratuité d'accès, il sera demandé au membre danseur d'inviter au minimum 5 cavalières différentes pendant l'évènement.

ARTICLE 9 - MANIFESTATIONS ET SHOW MENSUEL

Tous les dimanches de 14 H à 19 H, les membres pourront venir danser et se distraire au local de l'Association.

Des spectacles seront organisés ponctuellement.

L'animation de l'Après-Midi est assurée soit par un DJ, soit par un orchestre avec une programmation de toutes les danses : rock, tango, pasodoble, chacha, valse, valse lente, fox-trot, disco, madison et autres danses en ligne, rumba, salsa, bachata, slow...

Ces horaires pourront être modifiés ponctuellement sur décision du Bureau.





ARTICLE 10 - RAFRAÎCHISSEMENT

Le droit d'entrée donnera accès à une boisson non alcoolisée. Pour les boissons alcoolisées, elles seront à disposition des membres au prix coûtant et à un prix public pour les invités.

Des mignardises sucrées seront servies aux participants à 16 H

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Tout participant aux manifestations organisées par le club (membre ou invité), accepte la publication de photos prises au cours de l'événement.





ARTICLE 12 - DISCIPLINE

Un comportement et/ou des paroles irrespectueuses entrainera automatiquement l'exclusion de la manifestation et la suspension de la qualité de membre jusqu'à ce que le Bureau statue sur la suite à donner à l'incident. Si l'évènement se produit avec un des invités, l'exclusion sera définitive pour cette personne.

En cas d'expulsion, le membre ne pourra prétendre au remboursement de sa cotisation annuelle.

ARTICLE 13 - ENGAGEMENT

Tout membre s'engage à respecter strictement les dispositions prévues dans le présent règlement intérieur.

Ce coupon est à remettre au Bureau d'Elite Danse Club



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ELITE DANSE CLUB

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur d'Elite Danse Club et m'engage à strictement le respecter pendant toute la durée de mon adhésion.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé" :

